

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** PressurePro Cire chaude RM 41**UFI:** 5971-W0M4-V00S-U3CT**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Emploi de la substance / de la préparation Émulsion en cire**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aminosiloxane
ethoxylate d'alcool gras
1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl) -N-N-dimethyl, diesters with vegetable oil fatty acids, methyl sulfates
Bis(2-hydroxyéthyl)oléylamine

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	≥5-<10%
--	---	---------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 2)		
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX	éther monobutylique du propylène-glycol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 71750-79-3	Aminosiloxane ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥3-<5%
CAS: 78330-20-8	ethoxylate d'alcool gras ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%
CAS: 1474044-71-7 Numéro CE: 939-685-4 Reg.nr.: 01-2119983493-26	1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl) -N-N-dimethyl, diesters with vegetable oil fatty acids, methyl sulfates ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 25307-17-9 Reg.nr.: 01-2119510876-35-0000	Bis(2-hydroxyéthyl)oléylamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1-<2,5%
CAS: 14858-73-2 EINECS: 238-925-9 Reg.nr.: 01-2119980070-45	Bis(2-ethylhexyl)carbonate ⚠ Skin Irrit. 2, H315	0,1-1%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques		<5%
parfums (TERPINEOL), agents conservateurs (2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE/METHYLISOTHIAZOLINONE (3:1))		
· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 3)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VL	Valeur momentané: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

· PNEC

1474044-71-7 1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl) -N-N-dimethyl, diesters with vegetable oil fatty acids, methyl sulfates

PNEC	10 mg/l (STP) (Assessment factor: 100)
PNEC sediment	1,7 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,17 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC aqua	0,017 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)
	0,002 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- État physique : Liquide
- Couleur : jaunâtre
- Odeur : pin
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : -2 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé
- Inflammabilité : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair : non applicable
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C : 4,8
- valeur du pH 1 %: 6-8
- Viscosité :
- Viscosité cinématique : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau : entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,9907 g/cm³
- Densité relative. : Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Densité de vapeur relative : Non déterminé.
- Caractéristiques des particules : Non applicable.

· 9.2 Autres informations

- Aspect: liquide
- Forme :
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 6)

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

Informations concernant les classes de danger physique

- | | |
|--|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 7)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)

5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol

Oral	LD50	3300 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras

Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
------	-----	-----------------

25307-17-9 Bis(2-hydroxyéthyl)oléylamine

Oral	LD50	1260 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

55965-84-9 masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Dermique	LD50	>140 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	DL50	67 mg/kg (Rat)
	LC50/4 h	0,17 mg/l (Rat)

· **Effet primaire d'irritation :**· **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.· **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
----------	------------------------------

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 8)

5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol

LC50/96 h 560-1000 mg/l (fish)

78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras

LC50/96 h >10-100 mg/l (Leuciscus idus)

EC50/48 h >10-<100 mg/l (Aquatic invertebrates)

EC50/72 h >10-<100 mg/l (Aquatic plants)

1474044-71-7 1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl) -N-N-dimethyl, diesters with vegetable oil fatty acids, methyl sulfates

LC50/96 h >10 mg/l (Cyprinus carpio)

EC50/48 h >8,6 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h (statique) 1,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC50 100 mg/l /6 d (STP)

NOEC 0,686 mg/l /35 d (Pimephales promelas)

1 mg/l /21 d (Daphnia magna)

0,39 mg/l /72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

25307-17-9 Bis(2-hydroxyéthyl)oléylamine

LC50/96 h >0,1-1 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)

EC50/48 h >0,01-0,1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72 h >0,01-0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

EC10/21 d >0,001-0,01 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Degré d'élimination :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

OECD 301C 80-90 % (28 d)

OECD 301E >70 % (28 d)

OECD 302B 100 % (28 d)

5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol

OECD 301E 90 % (28 d)

1474044-71-7 1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl) -N-N-dimethyl, diesters with vegetable oil fatty acids, methyl sulfates

OECD 301F >60 % (28 d)

OECD 311 >60 % (60 d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 9)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.E. (Bis(2-hydroxyethyl) oleylamine)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bis(2-hydroxyethyl)oleylamine), MARINE POLLUTANT

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 10)

· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bis(2-hydroxyethyl)oléylamine)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
 	
· Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
 	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Bis(2-hydroxyéthyl)oléylamine
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	≤ 5 L/5 kg: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

(suite de la page 11)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BIS(2-HYDROXYETHYL)OLEYLAMINE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 55
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H310 Mortel par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H330 Mortel par inhalation.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.05.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 09.05.2025

Nom du produit PressurePro Cire chaude RM 41

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite de la page 12)

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 9

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-048-0 RM 41/9 2-820